



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2015

REUNION A SASSY

L'an deux mille quinze, le 26 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à SASSY, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

### **Etaient présents :**

#### **Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, ALLARD JEAN PIERRE, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, ZAMARA JACQUES, TURBAN YVONNICK, CLAUDE LETEURTRE, MAUNOURY HERVE, VETTIER BERNARD, GOULARD JOEL, LEFROU THIERRY, DUFAY GILBERT, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN-CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, BACHELEY CHRISTIAN, BLAIS NORBERT, RANNOU JEAN MICHEL, LIETTA JEAN, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, LETOURNEUR RAYMOND, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, LÉBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT, BOULAND PATRICK

#### **Mesdames**

DEWAELE-CANOUEL CLARA, JOSSEAUME ELISABETH, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, STANC NATHALIE, VITI CHANTAL, MARIE CHANTAL, SAINT MARTIN MAGALI, LAVOLE BRIGITTE, HOFACK CHRISTINE, BLANDIN DANIELE, GIDEL SANDRINE, GUIBOUT MARYVONNE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, LE MONZE DORIANE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE

### **Pouvoirs :**

BARTHE PATRICK	a donné pouvoir à	MARY-ROUQUETTE VALERIE
GUILBERT CAROLINE	a donné pouvoir à	VITI CHANTAL
TROCHERIE VINCENT	a donné pouvoir à	VETTIER BERNARD
GUEVEL-BADOU CECILE	a donné pouvoir à	MAUNOURY HERVE
ORIOU MICHAËL	a donné pouvoir à	BACHELEY CHRISTIAN
GASNIER JEAN-MARIE	a donné pouvoir à	KEPA GERARD

***Lesquels forment la majorité des membres en exercice.***

### **Etaient absents / excusés :**

#### **Messieurs :**

ANDRE JEAN-LUC, GUYET JACQUES, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DUFAY FABIEN, GIESZCZYK JEAN-RENE

#### **Mesdames :**

AUBEY SABRINA, PERCHERON GWENAËLLE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

# RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

## Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire

- 18 septembre 2014

### **1. Administration Générale**

- Modification statutaire :
  1. Changement de siège social
  2. Suppression de la compétence Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation
  3. Nouveaux sentiers de randonnée
- Modification du tableau des effectifs

### **2. Finances**

- Comptes de gestion 2014 de l'ensemble des budgets
- Comptes administratifs 2014 (budget principal et budgets annexes)
- Affectation des résultats 2014 (budget principal et budgets annexes)
- Bilan des cessions et acquisitions de l'année 2014
- Vote des demandes de subvention 2015
- Vote du budget primitif 2015 - budget principal
- Vote des budgets primitifs 2015 – budgets annexes
- Budget annexe Morteaux-Couliboeuf – mise en sommeil
- Vote des taux de la fiscalité locale directe
- Vote des taux de répartition et TEOM 2015

### **3. Environnement - SPANC**

- Tarif contrôle diagnostic
- Conventions financières et de mandat avec l'Agence de l'Eau et convention avec les particuliers

### **4. Tourisme**

- Sentiers de randonnée – édition nouveau guide et subvention
- Tarifs taxe de séjour - modificatif
- Conventions avec l'OTPF

### **5. Affaires culturelles**

- Tarifs du Festival de Musique en Pays de Falaise

### **6. Cadre de vie**

- Tarifs télé-alarme
- Tarifs portage de repas à domicile

### **7. Mémorial des civils dans la guerre**

- Acquisition de l'ancien Tribunal d'Instance

### **8. Développement économique**

- Acquisition terrain zone Expansia – Modificatif quant à l'acquéreur

## 9. Questions diverses

\*\*\*

Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 18 septembre 2014.

# 1 ADMINISTRATION GENERALE

## 1.1 MODIFICATIONS STATUTAIRES

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** les modifications statutaires suivantes :

• Article 2 :

Le siège social de la Communauté de communes est fixée rue de l'Industrie, 14700 Falaise.

• Article 6 :

- Suppression dans les actions de développement économique : *création et participation à la gestion de la maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation*
- Suppression dans les actions de protection et mise en valeur de l'environnement : *Entretien du sentier de grande randonnée « Tour du Pays de Falaise », par convention avec le Conseil Général*
- Modification de l'annexe des itinéraires de randonnées tels que présentés au Conseillers communautaires.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération dans chaque commune membre afin que le conseil municipal puisse se prononcer dans le délai de 3 mois ;

➤ **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir, par arrêté, modifier les statuts communautaires si les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

## 1.2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Macé rappelle que conformément aux textes en vigueur, le Conseil communautaire, sur proposition de l'autorité territoriale, est appelé à fixer les effectifs, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotions ou nominations par concours.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1er avril 2015 :

- un professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- un technicien principal 2ème classe à temps complet
- un animateur principal 2ème classe à temps complet
- un assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à 19/20
- un adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet
- un adjoint administratif 1ère classe à temps complet

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter ces emplois au tableau des effectifs du personnel permanent de la Communauté de communes.

- **ARRETE** le tableau des emplois permanents pour l'année 2015, modifié au 26 mars 2015, tel qu'il est présenté en annexe de la délibération.

## 2 FINANCES

### 2.1 COMPTES DE GESTION 2014 DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte de gestion du budget principal du Receveur communautaire pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice ainsi que les comptes de gestion pour l'exercice 2014, des budgets annexes ARIANA, ATELIERS-RELAIS, EXPANSIA, MARTINIA, METHANEA, PONT D'OUILLY, DECHETS MENAGERS ET SPANC.

### 2.2 COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Monsieur Macé détaille les différents comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2014.

Monsieur Lebreton demande où en est le dossier d'acquisition des terrains sur la commune de Pont d'Ouilly, évoquant le fait qu'une succession est en cours et qu'il serait opportun de profiter de ce moment. Monsieur Mesnil répond qu'il est prévue une rencontre avec la SAFER le 15 avril.

Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Conseil communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Joël GOULARD, *ce Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2014 du Budget Principal ainsi que les comptes administratifs de l'exercice 2014 relatifs aux budgets annexes : ARIANA, ATELIERS-RELAIS, EXPANSIA, MARTINIA, METHANEA, PONT D'OUILLY, DECHETS MENAGERS ET SPANC.

### 2.3 AFFECTATION DES RESULTATS 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire au regard des exercices 2014 des différents budgets de la collectivité, *après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'affecter les résultats du budget principal 2014 comme suit :

	RESULTAT CA 2013	AFFECTATION OBLIGATOIRE ANNEE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-607 491.78		145 470.15	Dépenses 713 853.00€	-491 681.00	-953 702.63
FONCTIONNEMENT	2 424 436.46	-749 914.78	57 210.14	Recettes 222 172.00€		1 731 731.82€

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	<b>1 731 731 .82€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	<b>953702.63€</b>
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	778 028.97
Total affecté au c/1068 :	953 702.63€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	0

## 2.4 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2014

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Falaise au titre de l'année 2014 ainsi qu'il suit,

### • Cessions :

<u>Lieu</u>	<u>références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Acquéreur</u>	<u>Montant HT</u>
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI 86 & 134	01 ha 03 a 85 ca	SO.DIS.FAL	312 780,00 € HT
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI n°123	00h a 19 a 36 ca	SCI CETHOEM	245 535,00 € HT

### • Acquisitions :

<u>Lieu</u>	<u>références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Vendeur</u>	<u>Montant HT</u>
Falaise Les Sentes - Zone Expansia	ZI 134	00 ha 10 a 15 ca	SCI Expansia & SNC Immo Mousquetaires Ouest	20 000,00 € HT
Falaise Les Sentes - Zone Expansia	ZI12	02 ha 53 a 00 ca	SAFER	59 173,00 € HT

## 2.5 EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION 2015

Monsieur Macé procède à la présentation des demandes de subvention pour l'année 2014.

Madame Le Monze remarque que 16 dossiers sont inscrits alors que 17 étaient présentés lors de la commission Administration Générale et Finances. Elle relève que c'est la ligne concernant les Restos du Cœur qui n'apparaît plus.

Madame Dewaele explique qu'en tant que présidente de la commission Cadre de vie, elle a pris contact avec les responsables de l'association. La demande de 5 000 € consistait en l'achat d'un véhicule ainsi que d'un auvent. Elle explique qu'en ce qui concerne le auvent, celui-ci sera pris en charge par la Ville de Falaise ; pour le véhicule, elle indique qu'un véhicule du portage de repas de la Communauté de communes ne va plus pouvoir être en service très prochainement et sera de ce fait, déclassé : Ainsi, il a été proposé de faire don de ce véhicule à l'association.

Monsieur Maunoury pose la question des 5 000 € provisionnés mais non actés pour l'Office de Tourisme. Ces 5 000 € devraient être affectés à la boutique afin de pouvoir vendre des produits de qualité et non pas des produits fabriqués en Chine. Monsieur Zamara explique que des devis sont en cours sur les produits boutique : ces 5 000 €, si l'association en avait le besoin, répondront à la demande.

Considérant que tout membre du Conseil communautaire agissant soit en son nom personnel soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou plusieurs associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L2131-11 du CGCT, **le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

➤ **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	Montant en €
ACCES AU DROIT	1 000,00 €
AIPF	15 000,00 €
CHOREGE	5 000,00 €
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	7 500,00 €
ENSEMBLE A CORDES	1 200,00 €
HARMONIE FALAISE	9 000,00 €
HARMONIE L'ESPERANCE	2 400,00 €
INITIATIVE CALVADOS	1 200,00 €
LES JARDINS D'ARLETTE	10 000,00 €
MEMOIRES POCHE DE FALAISE CHAMBOIS - LES CIVILS	1 000,00 €
MISSION LOCALE	43 300,00 €
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE	175 700,00 €
POISSON D'AVRIL	6 800,00 €
UDAF	1 700,00 €
USPF	235 000,00 €
VIT ACTIF	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>517 800,00 €</b>

## 2.6 PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Macé fait part au Conseil que le projet de budget primitif, présenté par la commission administration générale, finances, personnel et piscine et le bureau communautaire, est fait en l'absence de notification officielle de la Dotation Globale de Fonctionnement et du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPRIC). Ces informations, en effet, ne seront communiquées que dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

Au moment de la rédaction de la note de synthèse, aucun élément officiel n'était parvenu.

Concernant les dotations, il est important d'informer le conseil communautaire sur la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques.

### 2.6.1 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTE**

Le Budget Primitif 2015 principal dont le montant est le suivant :

- Section d'investissement (D/R)..... 6 586 933,63 €
- Section de fonctionnement (D/R)..... 7 614 945,00 €

### 2.6.2 BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGETS ANNEXES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTE**

Les différents Budgets Primitifs Annexes 2015 dont les montants sont les suivants :

#### Budget ARIANA :

- section d'investissement (D/R) ..... 309 906,81 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 319 416,81 €

### **Budget ATELIERS RELAIS :**

- section d'investissement (D/R) ..... 2 777 022,11 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 1 940 165,66 €

### **Budget Déchets Ménagers :**

- section d'investissement (D/R) ..... 131 830 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 2 707 198 €

### **Budget EXPANSIA :**

- section d'investissement (D/R) ..... 496 269,31 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 409 098,08 €

### **Budget MARTINIA :**

- section d'investissement (D/R) ..... 830 350,47 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 847 560,47 €

### **Budget METHANEA :**

- section d'investissement (D/R) ..... 397 909,00 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 225 551,11 €

### **Budget Pont d'Ouilly :**

- section d'investissement (D/R) ..... 35 000 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 35 000 €

### **Budget Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC)**

- section d'investissement (D/R) ..... 5 397 €
- section de fonctionnement (D/R) ..... 287 634 €

## **2.7 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE – TAUX DE REPARTITION ET TEOM 2015**

### **2.7.1 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **FIXE** les taux suivants :

- Le taux de **cotisation foncière des entreprises** pour 2015 à 24,08 %.
- Le produit fiscal correspondant à 1 014 490,00 euros.
  
- Le taux de **taxe d'habitation** pour 2015 à 6,97 %.
- Le produit fiscal de la taxe d'habitation à 1 342 910,00 euros.
  
- Le taux de **foncier non bâti** pour 2015 à 1,66 %.
- Le produit fiscal de foncier non bâti à 45 517,00 euros.

### **2.7.2 DECHETS : TAUX DE REPARTITION DU PRODUIT FISCAL DE LA TEOM PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

Monsieur Turban explique qu'il existe une hausse importante des déchets et notamment du fait de l'apport en déchèterie. Le ratio par habitant se porte à 720 kilos dont 400 en déchèterie. De plus, il fait part

d'une baisse des recettes, notamment à cause du cours du pétrole et donc des recettes qui sont au prix plancher. Il précise également que les taux sont lissés depuis 2010 afin d'être au plus près de la réalité.

Monsieur Maunoury demande ce qui pourrait expliquer la baisse sur la commune de Pont d'Ouilly. Monsieur Turban répond qu'il s'agit très probablement de la baisse du nombre d'habitants.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** le montant du produit fiscal lié à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés à 1 992 454 € ;

- **DECIDE** de la répartition du produit entre les communes de la manière suivante :

<b>Zone 1</b>	FALAISE	<b>677 434 €</b>
<b>Zone 2</b>	POTIGNY	<b>165 374 €</b>
<b>Zone 3</b>	PONT-D'OUILLY	<b>69 736 €</b>
<b>Zone 4</b>	49 AUTRES COMMUNES	<b>1 016 151 €</b>
<b>Zone 5</b>	5 COMMUNES (COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES)	<b>63 759 €</b>

- **INDIQUE** le taux de taxe de chaque zone géographique :

<b>Zone 1</b>	<b>8,71 %</b>
<b>Zone 2</b>	<b>21,24 %</b>
<b>Zone 3</b>	<b>11,24 %</b>
<b>Zone 4</b>	<b>16,44 %</b>
<b>Zone 5</b>	<b>16,46 %</b>

- **CHARGE** le Président de transmettre ces informations à la Préfecture du Calvados.

### **3 ENVIRONNEMENT**

#### **3.1 TARIF CONTROLE DIAGNOSTIC**

Compte-tenu de la progression des charges annuelles de fonctionnement du service, le conseil est invité à se prononcer sur une majoration de 20 € du montant des contrôles diagnostic des installations existantes, portant ainsi cette redevance de 120 à 140 €. Le nouveau tarif serait applicable au 1<sup>er</sup> avril 2015.

Monsieur Turban précise qu'il s'agit uniquement du diagnostic pratiqué à l'occasion des ventes (75 en 2014). Il souhaite remercier les services ainsi que la commission qui travaillent sur ces dossiers.

Monsieur Leteurte en profite pour remercier Monsieur Bailliart qui a œuvré pendant des années sur cette thématique. Monsieur Bailliart indique qu'il a pris plaisir à participer pendant plus de 20 ans à cette vie intercommunale. Il souhaite bon vent à l'ensemble des élus et une belle vie à la Communauté de communes.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** le tarif de la redevance forfaitaire « contrôle diagnostic de l'existant » à 140 € ;
- **PRECISE** que ce montant sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

### **3.2 CONVENTIONS FINANCIERES ET DE MANDAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU ET CONVENTION AVEC LES PARTICULIERS**

Monsieur Turban explique que dans le cadre de la politique d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, outre la nécessité de compléter les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise en matière de relais financier (délibération n°100/2014 du 10 juillet 2014), il convient de prévoir plusieurs conventions.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la signature des conventions suivantes :
- Les conventions d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant le versement, à la Communauté de communes, d'un forfait de gestion par dossier subventionné ;
  - Les conventions d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie concernant des travaux de réhabilitation de système d'assainissement autonome réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée, la Communauté de communes s'engageant à reverser l'intégralité de la subvention auprès des particuliers concernés ;
  - Les conventions de mandat (convention type) avec chaque particulier subventionnable.

## **4 TOURISME**

### **4.1 ESPACE RANDONNEE**

Monsieur Zamara demande aux élus :

- d'approuver l'édition d'un nouveau topoguide regroupant les circuits – coût de l'opération 30 270 € HT.
- d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre de son plan touristique départemental, à hauteur de 40 % en investissement pour la création des 9 nouveaux circuits et 40 % en fonctionnement pour l'édition du topoguide, soit une subvention de 12 320 €.

Il précise qu'à cette occasion, un mail sera envoyé aux communes et notamment aux référents de micro-régions dans le but d'organiser le balisage correspondant.

Monsieur De Brossard relate que lors de la réunion de micro-région n°1 sur la mutualisation, il avait été évoquée l'idée d'une application sur les tablettes et les smartphones. Il demande si une étude sera menée sur ce point.

Monsieur Zamara répond qu'il conviendra de mener une réflexion sur l'ensemble du territoire. Concernant les chemins, il pense que cette application est prématurée.

Monsieur Mesnil ajoute que ce chantier est possible via le Pays Sud Calvados.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les projets ci-dessus présentés,
- **DECIDE :**
- la réalisation et le financement des équipements nécessaires (balisage et aménagement) à la création des 4 nouveaux circuits suivants :
    - Saint Pierre du Bû : 12,5 km
    - Morteaux-Couliboeuf : 12
    - Les Isles Bardel : 14,5 km
    - Falaise : 11,5 km

- la réalisation et le financement des équipements nécessaires à la remise à niveau de 5 circuits, conformément au diagnostic du Comité Départemental du Tourisme du Calvados, ainsi qu'il suit :

Nom du Circuit	Commune	Travaux
Circuit du Vivier	La Hoguette	Modification du tracé afin de ne plus emprunter la D 69 <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification du Balisage</li> <li>Implantation d'un nouveau panneau de départ</li> </ul>
Circuit des quatre vents	Perrières	Implantation d'un panneau de départ à Perrières
2 Circuits de la Brèche au Diable (8a et 8b)	Potigny Soumont-Quentin	Modification du tracé afin de ne plus emprunter la D 91a : <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification Balisage suite à la préemption réalisée par le CG14</li> <li>Remplacement du panneau de départ</li> </ul>
Circuit de Torp	Villers-Canivet	Modification du tracé afin de ne plus emprunter la D 6 : <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification du Balisage</li> <li>Implantation d'un nouveau panneau de départ</li> </ul>

- de financer la conception et l'impression d'un topoguide édité à 1 000 exemplaires et d'un document d'appel édité à 5 000 exemplaires valorisant les 23 boucles pédestres suivantes :

N°	Intitulé	Commune de départ	Distance (km)
1	Le Vivier	La Hoguette	8
3	Les Terres Noires	Damblainville	11
4	Le Cheval de Pierre	Pertheville-Ners	10,5
5	Le Lavoir	Epaney	9,5
6	Les Orchidées	Versainville	11,5
8A	La Brèche au Diable	Potigny	5,5
8B	La Brèche au Diable	Potigny	12,5
9	Les 4 vents	Perrières	20,5
11	Saint Julien	Pierrepoint	9,5
13	Les Saulces	Les Loges Saulces	12,5
14	Les Pépinières	Ussy	11
15	La Trappe au Loup	Barou en Auge	10
16	De Torp	Villers Canivet	11,5
17	De l'Orée	Moutiers en Auge	9
18	Du Bois du Roi	Saint Pierre Canivet	7,5
19	Vallée de la Baize	Rapilly	7,5
20	De la Chapelle Saint-Roch	Pont d'Ouilly	10
21	Du Val la Hère	Pont d'Ouilly	7
22	Sur les pas de Guillaume	Falaise	7
23	Les 3 Châteaux	Falaise	11,5
24	Pas encore défini	Morteaux-Couliboeuf	12
25	Pas encore défini	Saint Pierre du Bû	12,5
26	Pas encore défini	Les Isles Bardel	14,5

➤ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
prestation de service : balisage, pose panneaux, jalonnements directionnels	13 678,00 €	Conseil Général du Calvados :	
fournitures	6 769,24 €	subvention en investissement (40 % du HT)	8 178,90 €
promotion : édition topoguide et dépliant	11 794,02 €	Subvention en fonctionnement (40 % du TTC)	4 717,61 €
		CDC Pays de Falaise*	20 698,60 €
<b>Total général HT</b>	<b>30 269,61 €</b>		
<b>Total général TTC</b>	<b>33 595,11 €</b>	<b>Total général</b>	<b>33 595,11 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général du Calvados au titre du plan de développement touristique du Calvados 2010-2015 ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier.

#### 4.2 TARIFS TAXE DE SEJOUR – ERRATUM - AJUSTEMENT DE LA GRILLE TARIFAIRE

La nouvelle grille tarifaire de la taxe de séjour adoptée par le conseil communautaire du 19 février comporte une incohérence à savoir que le tarif appliqué aux aires de camping-cars et de stationnement touristique (type d'hébergement nouvellement introduit par la loi) est supérieur à celui des campings classés 1 et 2 étoiles, ou 3 étoiles ou plus, soit 0,30 € contre 0,20 et 0,25 €.

La loi offrant la possibilité (art. L.2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales) de distinguer la tarification pour chaque nature d'hébergement, il est proposé de rectifier cette erreur en ramenant le tarif des aires de camping-cars et de stationnement touristique au même niveau que les campings classés 1 étoile soit 0,20 € au lieu de 0,30 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **DECIDE :**

- de procéder à la rectification de la grille tarifaire de la taxe de séjour pour l'année 2015.

➤ **FIXE** les tarifs conformément au tableau suivant :

Type et catégorie de l'hébergement	Tarifs Communauté de Communes du Pays de Falaise 2015
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2, 00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1, 00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0, 35 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres	0, 30 €

d'hôtes, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0, 25 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0, 25 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0, 25 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0, 20 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0, 20 €

### 4.3 CONVENTIONS AVEC L'OTPF

Les relations entre la Communauté de communes et l'OTPF sont régies par 4 conventions qui concernent :

- l'engagement des parties
- l'utilisation de l'immeuble au Forum
- la contractualisation des charges financières
- la mise à disposition du personnel

Concernant la dernière convention, la Communauté de communes du Pays de Falaise met à disposition de l'Office de tourisme un animateur territorial et un adjoint administratif territorial à temps complet, et prend en charge les rémunérations de ces 2 postes (65 204 €).

Il y a lieu de procéder au renouvellement de ces conventions arrivées à terme au 31/12/2014.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les conventions à intervenir entre l'Office de Tourisme du Pays de Falaise et relatives aux engagements réciproques des parties :
  - Engagement des parties,
  - la contractualisation des charges financières,
  - la mise à disposition du personnel communautaire,
  - la mise à disposition d'une partie de l'immeuble le « Forum », sis à Falaise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions telles que présentées en annexe de la délibération, pour une durée d'un an.

**5.1 TARIFS DU FESTIVAL DE MUSIQUE EN PAYS DE FALAISE**

Monsieur Dubost propose de reconduire les tarifs du Festival de Musique de l'année dernière. Il précise que la commission des affaires culturelles du 23 février 2015, sur proposition du Directeur du Festival, propose la suppression de deux stages (piano et atelier improvisation Jazz) compte tenu du peu de stagiaires, dans le premier cas, et d'autres événements existant déjà en périphérie du Pays de Falaise (Jazz Attitude à Lisieux) dans le second cas.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **ADOPTE** les tarifs relatifs à la 12ème édition de la manifestation Musique en Pays de Falaise, ainsi qu'il suit :

**TARIFS STAGES**

- Droits d'inscription (tous stages) ..... 130 €
- Elèves de l'école de musique du Pays de Falaise et résidents de la CdC ..... 70 €

**Stages comédie musicale, chant lyrique, orchestres et ensembles**

- Prix pédagogique du stage du 10 au 19 juillet 2015 ..... 205 €
- Réductions
  - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille ..... 60 €
  - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille ..... 80 €
  - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :  
1er inscrit - 60 € / 2ème inscrit - 80 € / 3ème et 4ème inscrit - 100 €
- Hébergement du 10 (dîner) au 19 (goûter) juillet 2015 :
  - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) ..... 230 €
  - forfait tous repas ..... 150 €
  - forfait repas du midi ..... 80 €

**Stage Jazz Instrumental**

- Prix pédagogique du stage du 10 au 19 juillet 2015 ..... 140 €
- Réductions
  - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille ..... 40 €
  - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille ..... 60 €
  - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :  
1er inscrit - 40 € / 2ème inscrit - 60 € / 3ème et 4ème inscrit - 80 €
- Hébergement du 10 (dîner) au 19 (goûter) juillet 2015 :
  - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) ..... 230 €
  - forfait tous repas ..... 150 €
  - forfait repas du midi ..... 80 €

**Stage jazz vocal**

- Prix pédagogique du stage du 15 au 19 juillet 2015 ..... 80 €
- Réductions
  - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille ..... 20 €
  - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille ..... 40 €
  - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :  
1er inscrit - 20 € / 2ème inscrit - 40 € / 3ème et 4ème inscrit - 60 €
- Hébergement du 15 (déjeuner) au 19 (goûter) juillet 2015 :

- forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) ..... 105 €
- forfait tous repas ..... 65 €
- forfait repas du midi ..... 35 €

### Stage accordéons

- Prix pédagogique du stage du 15 au 19 juillet 2015 ..... 80 €
- Réductions
  - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille ..... 20 €
  - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille ..... 40 €
  - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :  
 1<sup>er</sup> inscrit - 20 € / 2<sup>ème</sup> inscrit - 40 € / 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> inscrit - 60 €
- Hébergement du 15 (déjeuner) au 19 (goûter) juillet 2015 :
  - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) ..... 105 €
  - forfait tous repas ..... 65 €
  - forfait repas du midi ..... 35 €

### Festival

- Tarif de l'entrée des concerts du festival 2015 ..... 5 €

## 6 CADRE DE VIE

### 6.1 TARIFS TELE-ALARME

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE**

- La location mensuelle d'un appareil de télé alarme à 27 €.
- Frais d'installation : 12 €

➤ **INDIQUE** que ce tarif prendra effet au 1er avril 2015.

### 6.2 TARIFS PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs du portage de repas à domicile à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Prestataire	prix d'achat HT 2014	Evolution sur HT	Prix d'achat 2015 HT	prix de vente avril 2014	prix de vente 2015
Hôpital Falaise plateau	5,1800 €	1,93%	5,2800 €	8,50 €	8,60 €
La Normande plateau	4,5559 €	1,34%	4,6169 €	8,50 €	8,60 €
supplément repas mixé	2,2895 €	1,34%	2,3202 €	8,80 €	8,80 €
plateau avec plat principal mixé					
<i>La Normande déstructurés (vente de composant individuel):</i>					
potage	0,6355 €	1,34%	0,6440 €	1,00 €	1,00 €
hors d'œuvre	0,6715 €	1,34%	0,6805 €	1,00 €	1,10 €
viande	1,2544 €	1,34%	1,2712 €	1,80 €	2,00 €
légume	0,6864 €	1,34%	0,6956 €	1,00 €	1,10 €
laitage	0,5433 €	1,34%	0,5506 €	0,60 €	0,70 €
dessert	0,6383 €	1,34%	0,6469 €	1,00 €	1,20 €

Monsieur Maunoury relate que les déstructurés augmentent en moyenne de 10 % (presque 20 % pour les desserts). Il trouve cette augmentation trop importante d'autant que les retraites, elles, n'augmentent pas.

Madame Dewaele-Canouel répond que la part des déstructurés n'a jamais été augmentée jusqu'alors et que cela reste un choix des personnes, ces déstructurés s'ajoutant au plateau principal.

Elle reprend les chiffres globaux qui sont de 17 423 plateaux en 2014 contre 15 206 en 2013 et 6 667 déstructurés en 2014 contre 4 187 en 2013.

Monsieur Maunoury trouve regrettable que cette augmentation n'est pas eu lieu petit à petit.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 4 oppositions,**

➤ **FIXE**

- le prix du plateau 7 composants à
  - ✓ 8,60 € pour les habitants des communes de la Communauté de communes
  
- le prix de vente des composants individuels :
  - potage : ..... 1,00 €
  - hors d'œuvre : ..... 1,10 €
  - viande : ..... 2,00 €
  - légumes : ..... 1,10 €
  - laitage fromage : ..... 0,70 €
  - dessert : ..... 1,20 €

➤ **INDIQUE** que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2015.

## **7 MEMORIAL DES CIVILS DANS LA GUERRE**

### **7.1 ACQUISITION DE L'ANCIEN TRIBUNAL D'INSTANCE**

Par délibération n°125/2014 du conseil communautaire du 20 novembre 2014, celui-ci s'est prononcé sur l'acquisition du bâtiment du prix de 500 000 € HT. L'avis du Domaine a été donné par courrier du 10 mars 2015 (527 000 € avec variation de + ou – 10%).

Il convient donc de compléter la délibération précisant :

- l'avis du Domaine
- la passation de l'acte avec la forme administrative
- la désignation du 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Philippe MESNIL, pour signer cet acte, le Président ne pouvant signer l'acte dans la mesure où il authentifie celui-ci.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **REAFFIRME** l'acquisition du bâtiment de l'ancien tribunal d'instance et cadastré section AE n°135 auprès de la ville de Falaise pour un montant de 500 000 €.
  
- **DECIDE** que l'acte sera établi en la forme administrative ;
  
- **DESIGNE**
  - Monsieur Jean-Philippe MESNIL, 2<sup>ème</sup> Vice-président, pour représenter la Communauté de communes du Pays de Falaise dans l'acte reçu et authentifié par le Président en la forme administrative, le 1<sup>er</sup> vice-président étant partie à l'acte en qualité de maire de Falaise ;
  - Madame Clara Dewaële – Canouel, 3<sup>ème</sup> vice-président en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe Mesnil.

## **8 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ACQUISITION TERRAIN ZONE EXPANSIA – MODIFICATIF QUANT A L'ACQUEREUR**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder à la société FINAMUR, un terrain, sis Zone Expansia à Falaise, pris sur les parcelles cadastrées section ZI n° 92 et 177 d'une superficie totale de 4 000 m<sup>2</sup> ;
- **FIXE** le prix de vente à 30 € HT / m<sup>2</sup> ;
- **INDIQUE** que les notaires chargés de l'acte seront Maîtres GAULLIER – LEBRAS-FRESSARD et Maître MORIN, ce dernier étant chargé de rédiger l'acte de vente correspondant.

## **9 QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 DEMENAGEMENT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Fermeture des services de l'administration générale, de l'environnement et du portage de repas. Le déménagement des services communautaires (administration générale, de l'environnement et du portage de repas) aura lieu semaine 15, du 7 au 10 avril 2015. Les services seront fermés au public durant cette semaine.

### **9.2 AGENDA**

Calendrier des prochaines réunions de conseil communautaire prévues lors du second trimestre 2015 :

- Jeudi 23 avril 2015 à 18 heures à Falaise avec visite préalable des nouveaux locaux de la Communauté de communes à partir de 17 heures
- Jeudi 21 mai 2015 à 18 heures à Saint Germain Langot
- Jeudi 18 juin 2015 à 18 heures (lieu à préciser)
- Jeudi 9 juillet 2015 à 18 heures (lieu à préciser)

### **9.3 DECISIONS DU PRESIDENT**

Monsieur Leteurtre fait part des décisions prises par délégation du Conseil :

- 2015-01-01 signature de plusieurs avenants dans le cadre du marché de travaux à l'office de tourisme ;
- 2015-02-03 signature d'une convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques avec l'organisme coordonnateur agréé par l'Etat OCAD3E pour une durée de 6 ans ;
- 2015-02-04 signature d'un avenant au contrat de reprise Option Filière des Papiers Cartons Complexés (PCC) avec la société REVIPAC afin de bénéficier d'un prix de reprise de 10 € / tonne pour les PCC, ainsi que d'un prix plancher de 10 € / tonne jusqu'à la fin du contrat ;
- 2015-02-05 signature de conventions pour la reprise des lampes usagées avec les organismes agréés par l'Etat OCAD3E et RECYLUM pour une durée de 6 ans ;
- 2015-02-06 Conclusion marché désamiantage Mémorial avec Valgo pour un montant de 17 000 € HT ;

- 2015-02-07 signature d'une convention pour la reprise des Déchets d'Equipement d'Ameublement en déchèterie avec l'organisme agréé par l'Etat Eco-Mobilier ;
- 2015-02-08 désignation d'un représentant du président dans le cadre d'un contentieux référé pré-contractuel ;
- 2015-02-09 signature d'une Convention participation financière des partenaires locaux pour "Dynamisation du Commerce du Pays de Falaise" ;
- 2015-03-10 signature d'un avenant de transfert avec la société Ronco dans le cadre du marché de travaux à l'office de tourisme ;
- 2015-03-12 signature d'une convention d'interventions de la médiathèque à l'EHPAD du Laizon ;
- 2015-03-13 conclusion d'un marché public de fourniture et pose du mobilier intérieur et d'accessoires pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise ;
- 2015-03-15 conclusion d'un avenant au marché public de fourniture et pose du mobilier intérieur et d'accessoires pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise ;
- 2015-03-16 Avenant N°1 contrat de mandat d'autofacturation passé avec Eco Emballages ;
- 2015-03-17 signature de plusieurs avenants dans le cadre du marché de travaux à l'office de tourisme ;
- 2015-03-18 Avenant au marché d'aménagement circuits de randonnée équestre, lot n°2 pose.

Il précise concernant la décision 2015-02-08, qu'il s'agissait d'un référé contractuel, déposé par le CDHAT. Il informe que la Communauté de communes a eu gain de cause auprès du Tribunal Administratif en rejetant l'offre du CDHAT et en retenant le PACT'ARIM.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à **20 heures**  
30.

Vu,  
Le Président,

Claude LETEURTRE



